



## INFORMATION

### La zoonose

- Les **maladies zoonotiques** sont des affections relativement **rare**s transmissibles de l'animal à l'être humain.
- Des infections des plaies par contamination des coupures ou abrasions cutanées lors de la manipulation des poissons ou au contact de l'eau des aquariums sont les plus fréquentes, causées par des mycobactéries atypiques non tuberculeuses (*mycobacterium abscessus*, *chelonae*, *fortuitum*, *haemophilum*, *marinum*, *peregrinum*).
- Des gastroentérites et des infections localisées des plaies peuvent également être dues à *aeromonas hydrophila*.

## IMMÉDIATEMENT

### En cas de contact du poisson ou de projection de l'eau de l'aquarium sur peau lésée

- **Nettoyage de la zone cutanée à l'eau et au savon puis rinçage.**
- **Désinfecter pendant au moins 5 minutes** avec :
  - du **Dakin** stabilisé (hypochlorite de sodium à 0,5 %, eau de Javel à 2,6 % de chlore actif diluée au 1/5)
  - ou de l'**alcool** à 70°.

### En cas de projection oculaire

- **Rincer abondamment** à l'eau courante pendant au moins **5 minutes**, en écartant les paupières, tête inclinée vers le bas.
- Les lentilles cornéennes s'éliminent lors du lavage sinon ne pas tenter de les retirer.
- **Ne pas utiliser de collyre** ou de solutions oculaires.
- **Toujours consulter un ophtalmologiste.**

## DANS TOUS LES CAS

- Faire une déclaration d'**accident du travail** (certificat médical nécessaire).
- Avertir l'**assistant de prévention** et consigner l'accident dans le **registre santé et sécurité**.
- Notifier l'accident au **conseiller de prévention**.
- Informer le **médecin du travail**.
- **Surveiller l'apparition de lésions cutanées** (rougeurs, granulomes, nodules) et **signaler** au médecin consulté le fait de **travailler avec des poissons** (aggravation des risques en cas d'immunosuppression).

## PRÉVENTION

- **Lavage des mains** avant l'**entrée** dans l'installation et à la **sortie**.
- **Équipements de protection individuelle (EPI)** : port de gants (non poudrés), chaussures anti-dérapantes à coque de protection (risque de chute sur sol glissant).
- **Règles d'hygiène** strictes, interdiction de boire, manger, fumer ou vapoter.
- **Information et formation** préalable.
- **Contrôler et limiter** l'accès.
- **Autres risques associés** : travail en atmosphère chaude et humide (température des aquariums entre 26-29 °C), travail en atmosphère bruyante, gestes répétitifs et port de charges (formation gestes et postures).